



## VOILE

# ENSEIGNER SUR HOBBIE CAT, ECHO90 ET DERIVEUR

### OBLIGATION DE MOYENS RENFORCES

#### 1. TEXTES

- Circulaire n°2017-116 du 6-10-2017 Encadrement des APS.
- Circulaire natation n°2017-127 du 22-08-2017 (attestation SN ou test aisance aquatique).
- Arrêté du 09-02-1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'APS qui dispensent un enseignement de la voile.
- Instructions FFV de 2017 relative aux écoles françaises de voile
- DIVISION 240 des affaires maritimes : règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24m.

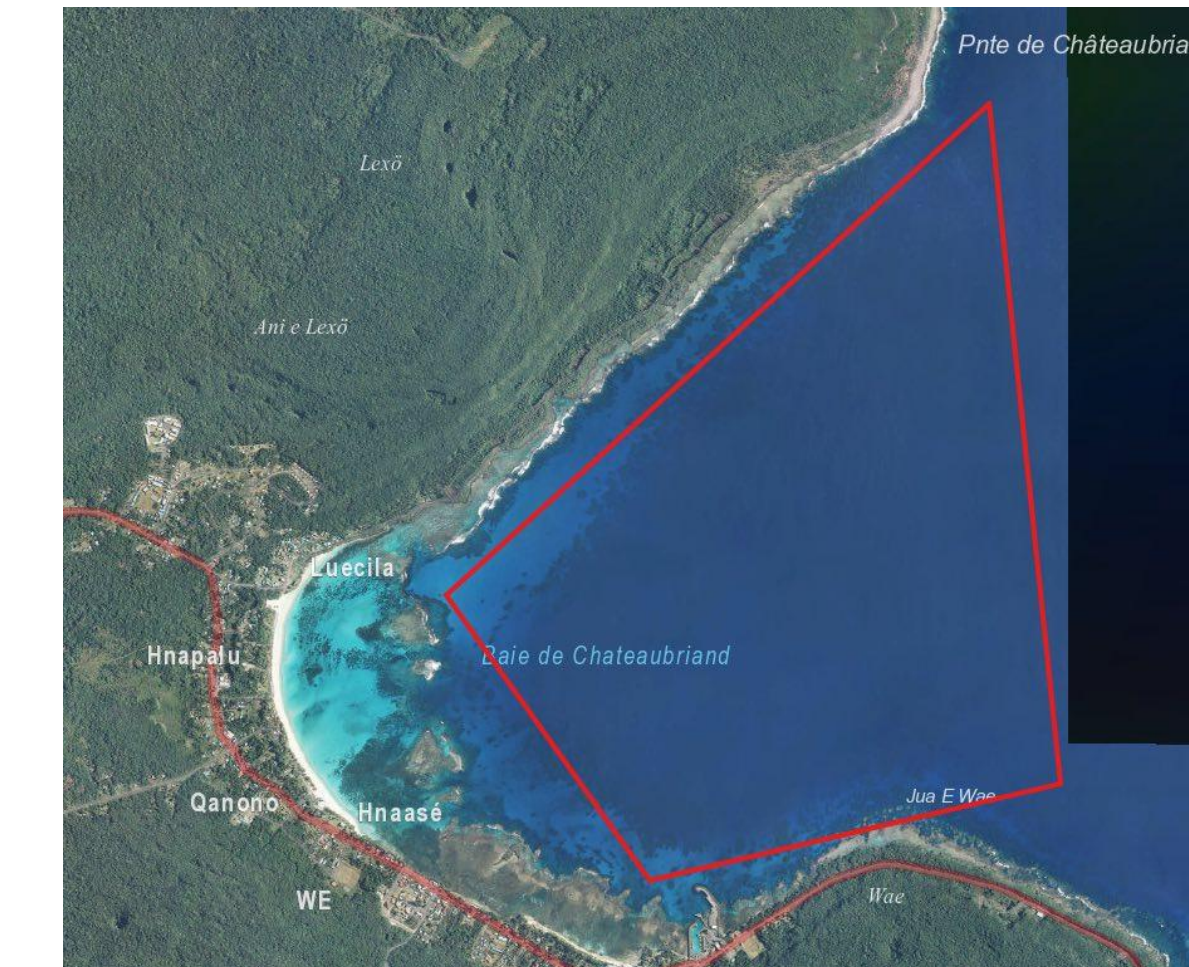
#### 2. ENCADREMENT RENFORCE

- Nombre maximum d'embarcations et d'élèves :
  - o Si élèves de plus de 12 ans : 15 embarcations maximum par encadrants
  - o Si 3 élèves entre 8 et 12 ans : 10 embarcations maximum
  - o Supports : Dériveur : 2 élèves maximum par embarcation / Hobbie cat : 3 élèves maximum par embarcation.
- 24 élèves maximum sur le plan d'eau
- Un intervenant extérieur diplômé (BPJEPS ou BE, moniteur FFVoile si bénévoles) sur le bateau de sécurité.
- Un bateau de sécurité adapté aux interventions en pleine mer (Zodiac semi-rigide) avec un pilote certifié (permis bateau).
- Le nombre d'embarcation peut être réduit à tout moment par le chef de base ou selon les conditions météorologiques

### 3. ORGANISATION

Site: à l'aide du logiciel Google earth, extraire un fond de carte pour identifier la zone d'évolution et les points remarquables

Exemple d'un périmètre de navigation : en baie de chateaubriand le plan d'eau est défini par: la pointe de Luecila, l'antenne de Traput, la marina de wé et la fin du récif de luecila.



### 4. SECURITE

- Les élèves détiennent l'attestation scolaire du « savoir-nager » <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENE1514345A.htm>, le « certificat d'aisance aquatique ou le « test nautique 2000 » (anti-panique). Vérifiez que tous les élèves (vigilance avec les élèves obèses) puissent remonter sur leur embarcation avec un gilet de sauvetage correctement ajusté.
- Prise en compte des conditions météorologiques et hydrographiques. Condition de retrait: **Bulletin Météorologique Spécial** (dès le 1er niveau

d'alerte).

- L'enseignant doit prendre connaissance du POS (Plan d'Organisation des Secours) ou du DSI (Dispositif de sécurité et d'intervention)

## 5. EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- . S'assurer de la conformité et de l'état du Matériel (gilets norme CE 50 N vérifiés régulièrement par le RTQ)
- . Brassières de sécurité obligatoires (norme CE) et équipement adapté à la météo.
- . S'assurer de l'état et la conformité des embarcations.
- . S'équipe d'une trousse de secours.

## 6. RECOMMANDATIONS

- . Tenues adaptées aux conditions climatiques (protections solaires, protection contre le vent et le froid)
- . Les conditions d'accès à l'embarcation permettent une entrée et une sortie facile du bateau
- . Parcours et horaire probable de retour déterminés avant le départ et communiqués à la personne chargée de l'assistance à terre
- . Prévoir des moyens de communication sur les embarcations de sécurité
- . Etablir les listes d'élèves par groupe
- . Informer tous les intervenants sur l'embarcation pour l'enseignant gérer l'organisation collective nautique sur la conduite à tenir en cas d'accident
- . L'enseignant, même s'il se trouve dans une embarcation de sécurité à moteur portera sur lui sa brassière de sécurité pour servir d'exemple plutôt que de la laisser dans le bateau.
- . Veiller à ce que les élèves s'hydratent régulièrement.
- . Les bateaux de sécurité n'ont pas vocation à la permutation des élèves
- . Faire vivre une situation de sécurité active :  
pour l'élève être capable de remonter sur l'embarcation  
pour l'enseignant gérer l'organisation collective